

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR DE CHASSE

Nous vous proposons une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de Chasse », spécifiquement adaptée aux : SOCIÉTÉS DE CHASSE, ASSOCIATIONS DE CHASSE, ACCA, AICA et plus généralement tout groupement de chasseurs.

En votre qualité d'Organisateur de chasse, nous garantissons votre responsabilité si cette dernière venait à être mise en jeu au cours d'une réunion de chasse, en cas de dommages causés aux tiers, y compris aux adhérents, actionnaires de chasse et tous invités.

Sont notamment garantis les dommages :

- Causés aux récoltes, aux cultures et aux propriétés à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles et occasionnés par le gibier.
- Résultant de l'emploi de pièges et d'appâts utilisés conformément à la législation en vigueur.

Tarifs saison 2022-2023

NOMBRE DE PARTICIPANTS	PRIME TTC / AN
De 1 à 15	65 EUR
De 16 à 25	75 EUR
De 26 à 50	95 EUR

(*) Chasseurs, y compris invités avec armes de chasse, traqueurs, piégeurs, rabatteurs
29 euros de surprime par garde-chasse

Vous souhaitez connaître le tarif pour plus de chasseurs ?

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 03 20 15 50 70 ou par mail contact@adh-assurances.fr

Renseignements à nous communiquer :

Société de Chasse de (ou en nom propre) :

Adresse du territoire (exclusivement France Métropolitaine) :

Nom et adresse du Représentant :

Téléphone : Adresse mail :

Nombre de participants (chasseurs, invités avec armes de chasse, traqueurs, piégeurs, rabatteurs compris) :

Nombre de gardes-chasse (surprime de 29 euros par garde-chasse) :

Nombre de sinistres durant la saison passée et le coût :

Ci-joint, chèque de € (à l'ordre de ADH)

Date effet du contrat :

(Au plus tôt le lendemain de la réception de votre règlement)

À transmettre à ADH 300 rue de Lille Bâtiment B - 59520 Marquette-Lez-Lille

Fait à Le

Signature :